



Beauvais, le 07 janvier 2010  
COMMUNIQUE DE PRESSE

## **URGENT : Information aux usagers**

### **Viabilité hivernale – Bulletin du 07 janvier 2010**

**Les 8 et 9 janvier, la Préfecture de l'Eure ayant interdit les transports scolaires, les élèves isariens scolarisés à Gisors ne pourront être transportés.**

Nous vous informons que suite aux prévisions climatiques émises par Météo France pour les journées du 08 et 09 janvier 2010, un arrêté portant interdiction de circulation de transports scolaires a été pris par la préfecture de l'Eure. En conséquence, les transports scolaires de l'Oise desservant les établissements de ce département ne pourront pas être effectués pour les élèves scolarisés dans les établissements de Gisors (élèves habitant les communes de Sérifontaine, Eragny-sur-epte, Courcelles-les-gisors, Boury-en-vexin, Vaudencourt et Parnes).

**En Seine-Maritime, la Préfecture a pris un arrêté interdisant les transports scolaires le 8 janvier. Les élèves de l'Oise fréquentant le collège de Gournay ne pourront pas être acheminés vers leur établissement** (élèves habitant les communes de Bazencourt, Hécourt, Saint Pierre es Champ, Saint Quentin des Près, et Talmontiers).

**Pour tous les autres élèves isariens, les transports scolaires restent assurés.** En fonction de l'évolution des prévisions météorologiques et de l'état du réseau routier tant départemental que communal, le Président de Conseil général peut prendre un arrêté spécifique pour suspendre temporairement les transports scolaires.